

FCPR

SIPAREX MULTI ACCESS



FCPR Fonds Commun de Placement à Risques

Agréé par l'Autorité des Marchés Financier (AMF) régi par les articles L214-28 et suivants du Code Monétaire et Financier et représenté par sa société de gestion Sigefi Private Equity.

Un investissement dans le Fonds présente un risque de perte en capital. Document à caractère promotionnel destiné à une clientèle non professionnelle au sens de la directive MIF 2.

Qu'est ce que le Private Equity ?

Le **Private Equity**, également appelé capital **investissement**, consiste à **investir** au capital de sociétés non cotées en bourse : Start Up (entreprise innovante), de PME et d'ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire).

Ce financement permet le démarrage, le développement en France, à l'international ou la transmission de ces entreprises.

L'objectif est de réaliser une plus-value lors de la cession de la participation détenue par le Fonds.



BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS AU PRIVATE EQUITY



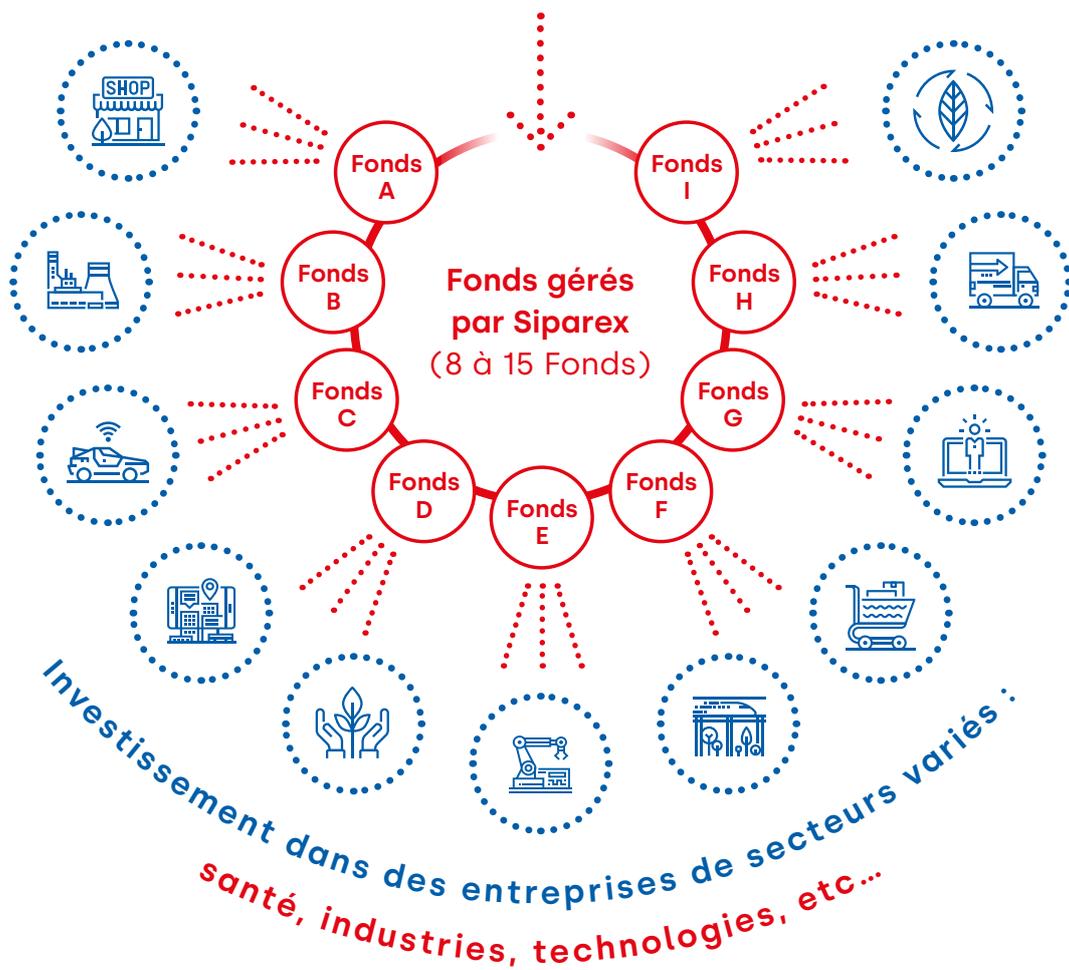
Ce FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques) est un fonds de fonds dont les fonds sous-jacents sont majoritairement investis par des investisseurs professionnels. **Sous réserve d'une durée de détention de 10 ans, vous pourrez ainsi investir à côté de ces investisseurs avec le rendement de la classe d'actif Private equity et les risques associés à ces fonds professionnels sous-jacents.**

Siparex Multi Access investira via des Fonds du Groupe Siparex dans des entreprises industrielles, commerciales et de services non cotées...

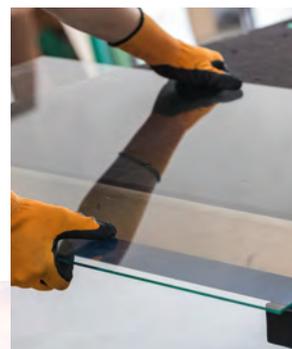


Investir c'est donner à ces entreprises les moyens de se développer, exporter, développer des nouveaux services, de nouveaux produits... et ainsi créer de la valeur.

Siparex Multi Access



**DES ENTREPRISES DE CROISSANCE
RIGOREUSEMENT SÉLECTIONNÉES
ET ACTIVES DANS DE MULTIPLES
SECTEURS D'ACTIVITÉ.**



DIVERSIFIER SON PATRIMOINE

Pour répartir son risque :

Dans le non coté

- un **investissement complémentaire** aux placements financiers traditionnels et à l'immobilier
- avec le **rendement et les risques associés** à cette classe d'actif
- dans un **univers de taux bas**

Dans des secteurs d'activité multiples

À tout stade de développement des entreprises

de la start-up à l'ETI en passant par la PME

Dans de multiples sociétés

- au plus près de l'économie réelle dans vos régions
- qui se base sur le développement et la croissance des entreprises

La durée de placement est de 10 ans (avec blocage des rachats des parts sauf cas dérogatoires). Offre réservée à des personnes qui souhaite investir dans l'économie réelle avec un horizon d'investissement à long terme.

POUR

SOUSCRIRE

MERCI DE VOUS RAPPROCHER
DE VOTRE CONSEILLER

Valeur de la part : 1 000 €
Minimum 10 parts

Minimum de souscription : 10 000 €
Droits d'entrée : 4 % maximum

Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et que le FCPR Siparex Multi Access ne bénéficie d'aucune garantie en capital.

La performance du Fonds dépendra en grande partie du succès des fonds sous jacents et des entreprises dans lesquelles ils sont investis.

CARACTÉRISTIQUES DU FCPR SIPAREX MULTI ACCESS

| Société de gestion | Dépositaire | Codes ISIN |
|-----------------------|------------------------------|--|
| Sigefi Private Equity | RBC Investor Services France | Part A : FR0014004CN5 Part B : FR0014004CM7 Part C : FR0014004CO3 Part E : FR0014004CQ8 |

| Minimum de souscription | Droits d'entrée |
|---|--|
| 10 000 € soit 10 parts de 1 000 € | 4% maximum (rétrocédé au distributeur) |

| Eligibilité fiscale* |
|--|
| <p>Compte titre avec l'éligibilité à l'exonération d'impôt sur le revenu (article 163 quinquies du CGI) sur les plus-values potentiellement réalisées mais soumis aux prélèvements sociaux (en vigueur à la date de perception)</p> <p>PEA PME avec la fiscalité associée</p> <p>Assurance vie avec la fiscalité associée</p> |

| Période de souscription | Horizon de placement |
|--|--|
| 12 mois soit jusqu'au 31/12/2022 | <p>Sur la durée de vie du FCPR, 10 ans soit jusqu'au 31/12/2031.</p> <p>Blocage des rachats de parts durant toute la durée de vie du FCPR, soit jusqu'au 31/12/2031 sauf cas dérogatoires prévus au règlement.</p> |
| Valorisation | |
| Semestrielle auditée complétée de valorisation intermédiaire | |

La souscription des parts n'est pas ouverte aux « US Person », tels que définis dans le règlement.

*sous réserve que toutes les conditions des régimes visés soient remplies. Note fiscale disponible sur simple demande.

FRAIS ANNUALISÉS

sur la durée de vie du fonds,
soit 10 ans.

| Catégorie agrégée de frais | Taux de frais annuels moyens (TFAM) | |
|--|-------------------------------------|------------------------|
| | TFAM gestionnaire et distributeur | Dont TFAM distributeur |
| Droits d'entrée et de sortie | 0,40 % | 0,40 % |
| Frais récurrents de gestion et de fonctionnement | 1,38 % | 0,70 % |
| Frais de constitution | 0,03 % | 0 % |
| Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations | 0,01 % | 0 % |
| Frais de gestion indirects | 1,13 % | 0 % |
| TOTAL | 2,95 % | 1,10 % |

SIPAREX, UN GROUPE SOLIDE PARTENAIRE DES ENTREPRENEURS

Siparex est l'un des tout premiers groupes de capital investissement français indépendants. Partenaire de référence des ETI et PME, et des start ups, son métier est d'investir en fonds propres dans les entreprises en apportant une dynamique de croissance.

Le FCPR Siparex Multi Access est géré par Sigefi Private Equity, Société de Gestion du Groupe Siparex.

Une **équipe d'investisseurs expérimentés** sur **3 activités principales** :



INNOVATION



TRANSMISSION



CAPITAL DÉVELOPPEMENT

CHIFFRES CLÉS

2,5 Mds d'euros sous gestion

+1 000 entrepreneurs accompagnés depuis 2000

+50 experts de l'investissement

10 bureaux
dans **5 pays**



DÉMARCHE ESG DU GROUPE SIPAREX

Signataire d'initiatives clés

PRI de l'ONU
Principes pour l'investissement
Responsable



Charte Parité de France Invest

Initiative Climat International



Les 3 priorités du Groupe Siparex :



1
Parité &
Diversité



2
Transition
écologique



3
Partage
de la valeur

La Fondation Siparex

La Fondation Siparex a pour objet de financer des projets liés à l'accès à l'entrepreneuriat.



**FONDATION
SIPAREX**
Initiative de la
Fondation Entrepreneurs

Pour plus d'information :
siparex.com/investisseur-responsable

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée d'au moins 10 ans suivant la date de constitution, soit jusqu'au 31/12/2031 au plus tard, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement.

Le Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) est principalement investi indirectement dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque du Fonds décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Part de l'actif investie dans les entreprises éligibles, des FCPI gérés par la Société de gestion, [au 31/03/21 et au 31/12/20 pour les fonds *], (date de clôture respective) : tous les autres fonds ont atteint leur quota et sont en pré-liquidation, statut qui leur exempt de maintenir le quota d'investissement.

| Nom des FCPI | Année de création | Quota d'investissement en titres éligibles | Date limite pour atteindre le quota | Quota d'investissement à atteindre et maintenir |
|-------------------------------|-------------------|--|-------------------------------------|---|
| Ambition Innovation* | 2015 | 91% | quota atteint | 90% |
| Siparex XAnge Innovation 2017 | 2016 | 72% | quota atteint | 70% |
| Siparex XAnge Innovation 2018 | 2017 | 70% | quota atteint | 70% |
| Siparex XAnge Innovation 2019 | 2018 | en cours d'investissements : 66% | 30/09/2021 | 70% |
| Siparex XAnge Innovation 2020 | 2019 | en cours d'investissements : 35% | 30/09/2022 | 70% |
| Siparex XAnge Innovation 2021 | 2020 | en cours d'investissements : 8% | 30/09/2023 | 80% |

PRINCIPAUX RISQUES

Risque de perte en capital

Le FCPR n'est pas un fonds à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi par les porteurs de parts ne leur soit pas intégralement restitué.

Risque lié aux fonds sous-jacents et à leurs actifs

La performance du FCPR dépendra en grande partie du succès des fonds dans lesquels le fonds sera investi et des entreprises dans lesquelles ces fonds seront investis. Or l'évolution de ces entreprises pourrait être affectée par des facteurs défavorables (développement des produits, conditions de marché, concurrence, crise sanitaire et notamment celle liée à la pandémie de la Covid-19, etc.) et en conséquence entraîner une baisse de la valeur liquidative des parts des fonds sous-jacents et donc de la valeur liquidative des parts du fonds.

Risque lié à la valeur des Fonds Sous-Jacents acquis au moment de leurs cessions

Malgré le soin et la diligence apportés dans la valorisation des parts des Fonds Sous-Jacents, il ne peut être exclu que l'acquisition des parts par le Fonds dans le cadre d'opérations secondaires pourrait être réalisé à un prix ne reflétant pas la valeur finale des dites parts ou ne reflétant pas la valeur des actifs détenus par les Fonds Sous-Jacents notamment s'ils étaient cédés au jour de l'acquisition des parts par le Fonds.

Risque lié à la valeur des actifs du Fonds au moment des cessions

Les actifs dans lesquels le Fonds sera investi feront l'objet d'évaluations conformément aux règles de valorisation prévues

à l'ARTICLE 13.1 du règlement du FCPR. Ces évaluations sont destinées à fixer périodiquement l'évolution de la valeur estimée des actifs en portefeuille et à calculer la Valeur Liquidative des parts du Fonds. Compte tenu des évolutions possibles des conditions de marché au jour de la cession du portefeuille, il ne peut être exclu que ces actifs soient cédés à un prix inférieur à celui auquel leurs titres auront été évalués.

Risque de non liquidité des actifs

Le FCPR investissant principalement dans des parts de fonds non cotés et dans lesquels il n'y a pas de droit à demander le rachat anticipé, les parts qu'il détiendra seront peu ou pas liquides.

Risque de valorisation

Il peut être difficile de trouver des références de prix appropriées en ce qui concerne les investissements non cotés. Cette difficulté peut avoir un impact sur la valorisation du portefeuille d'investissement du fonds.

Risque lié au blocage des demandes de rachat

Les porteurs de parts ne peuvent exiger du Fonds, sauf exceptions prévues au règlement, le rachat de leurs parts pendant toute la durée de vie du Fonds, soit jusqu'au 31/12/2031. Un investissement dans le Fonds devrait ne pas convenir à un investisseur qui souhaiterait sortir du Fonds avant cette date.

D'autres risques sont décrits dans le règlement du FCPR Siparex Multi Access à l'article 4.7

Siparex Multi Access est un Fonds Commun de Placements à Risques agréé par l'AMF. De par la nature de ses investissements, il fonctionne selon les règles spécifiques décrites dans le Règlement. Vous êtes donc invités à prendre attentivement **connaissance du règlement**. Vous êtes invités à examiner attentivement les risques associés à l'investissement dans le Fonds avec vos conseillers financiers, fiscaux et juridiques. Le **DICI** et le **Règlement** du Fonds doivent obligatoirement vous être remis préalablement à toute souscription. Les documents de référence du Fonds (DICI, Règlement et documents d'information périodique à destination des souscripteurs) sont disponibles sur simple demande auprès de votre Conseiller.

SIPAREX
/ Groupe

Sigefi Private Equity

107, rue Servient – 69003 Lyon – serviceclients@siparex.com

SAS au capital de 1 891 336 € – RCS Lyon 331 595 587

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF - numéro GP 97084

siparex.com